

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :
25 AVR. 2023

Date d'affichage :
25 AVR. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 04 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO)

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL- Délibération n° 2023-32

Par délibération 2023-21, le conseil a voté à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 du budget principal.

Cette délibération doit être annulée et retirée suite à une erreur de report du solde des restes à réaliser d'investissement.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à voter l'affectation du résultat 2022 ainsi modifié

Excédent d'exploitation de 204 981.87 €
Déficit d'investissement de 73 036.91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement de -8 331.01 €
Besoin de financement de -81 367.92 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide

- **DE RETIRER** la délibération 2023-21
- **D'AFFECTER** le résultat comme suit :
 - Report en fonctionnement au compte **R002** : **123 613.95 €**
 - Affectation en réserves **R1068** en investissement : **81 367.92 €**

Annule et retire délibération 2023-21

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET